

COMITE DE BAIE

DE LA RADE DE TOULON

20, rue Nicolas Peiresc – BP 536

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04 94 05 35 25

Fax : 04 94 05 35 34

Mél : contact@contratdebaie-tpm.org

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE BAIE
CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON [2013-2018]
15 mars 2013 à 10H00 – Square Marc Baron à St Mandrier sur Mer**

□ **ETAIENT PRESENTS :**

Collège des représentants des collectivités territoriales :

M. **Gilles VINCENT**, Président du comité de baie, Vice-Président de TPM,
Conseiller Général du Var et Maire de St Mandrier sur mer

M. **Jean-Michel HUGUET**, ville d'OLLIOULES 1^{er} adjoint

M. **Guy LE BERRE**, Ville de Toulon – adjoint

M. **Michel NOIROT**, ville de SOLLIES-VILLE

Mme **Nathalie MILLE**, Ville de La Seyne Sur Mer

Mme **Ginette OGNA**, Ville de LA GARDE

M. **Christian ARHANT**, ville de LA VALETTE DU VAR

Mme **Marine NIRONI**, Ville du PRADET

M. **Damien BELLON**, ville de HYERES

M. **Robert DURAND**, Ville de Six-Fours-les-Plages

Mme **Cécile CASTELLI**, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

M. **Christophe LAMBERT**, Ports Toulon Provence

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

M. **Pierre GAUDIN**, Secrétaire Général de la Préfecture du Var

Mme **Sandrine SELLIER-RICHEZ**, DDTM Directrice Mer et Littoral

M. **Paul PICQ**, DREAL PACA

Mme **Marie-Claire MARGUIER**, Directrice de la DDPP du Var

M. **Pierre BROCHIN**, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

M. **Pierre BARRET**, AERMC

M. **Gérard BRESSON**, Marine Nationale CECMED

M. **Bruno LEROY**, Préfecture Maritime

M. **Jean-Pierre AUZET**, Agence Régionale de Santé

Collège des usagers de la rade

Mme **Charlotte SONJON**, Chambre d'agriculture

M. **Yannick CASTEUR**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

M. **Jean-Sébastien KOLUSNIENSKI**, Chambre des Métiers et de l'Artisanat
M. **Christophe LAMBERT**, Ports Toulon Provence
M. **Jean ECOCHARD**, Président de la fédération MART
Mme **Michèle DURAND**, Confédération Environnement Méditerranée
M. **Louis FONTICELLI**, Fédération Départementale Var Pêche et Protection des Milieux Aquatiques
M. **Olivier OTTO**, Comité Départemental des Pêches en Mer et des Elevages Marins et Syndicat des Aquaculteurs
M. **GIUDICELLI**, Mytiliculteurs de Tamaris

Collège des experts

Mme **Cécile VACQUIER**, AUDAT
Mme **Julie PERSON**, Pôle Mer PACA
M. **Bruno ANDRAL**, IFREMER
M. **Jean-Luc BONNEFONT**, IOPR

Assistaient également :

M. **Patrick PHILIP**, Président du conseil scientifique
Mme **Anne JERÔME**, ville de LA GARDE et SIAE
Mme **Aude PALMARO**, Conseil Général du Var
M. **Philippe BARTOLOMEO**, ville de TOULON
Mme **Aurore REBOULEAU**, Préfecture Maritime, PADEM
Mme **Christine CHIANTARETTO**, Ville de La Seyne Sur Mer
M. **Jean-Louis LOEUILLARD**, CG83, direction de l'environnement / SML
Mme **Marianne GARDE**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Mme **Maryline CUESTA**, Ports Toulon Provence, service environnement
Mme **Nathalie COQUELET**, DDTM du Var – DML bureau Environnement Marin
M. **Gérald PACARIN**, Ville de La SEYNE SUR MER – services techniques
Mme **Magali CASTINEL**, Ville D'Ollioules
M. **Philippe ROEDERER**, MART – AIRE
M. **Jean-Claude BELONNE**, Fédération MART
M. **Dominique POGGIOLI**, AAPPMA Le Gardon
M. **Jacques SALA**, AAPPMA Le Gardon
Mme **Fatiha EL MESAUDI**, AERMC
M. **Jean-Paul NAUDY**, DDPP du Var
Mme **Sabine HUGOUNENC**, SAFEGE
Mme **Catherine FOULEX**, TPM DAEUO service environnement
Mme **Aude GLEYROUX**, TPM - Service Communautaire d'Assainissement
Mme **Magali ROUX**, TPM DAEUO service environnement
M. **Raphaël ROBERT**, TPM DAEUO service environnement
M. **Guirec QUEFFEULOU**, TPM DAEUO service environnement

□ ETAIENT EXCUSES ou représentés

M. **Hubert FALCO**, Président de Toulon Provence Méditerranée
Mme **Mireille PEIRANO**, Vice-Présidente du Conseil Régional PACA
M. **Horace LANFRANCHI**, Président du Conseil Général du Var
M. **Jean-Pierre VERAN**, président de l'association des maires du Var
Mme **Catherine FOURNIER**, ville de CARQUEIRANNE
M. **Pierre SEPPECHER**, USTV
M. **Guillaume SELLIER**, Directeur du Parc National de Port Cros

M. **Michel BARRIAU**, Directeur du Syndicat Mixte Provence Méditerranée
M. **François FOUCHIER**, Délégué Régional du CELRL
MM **Yves PARENT** et **Jean-Claude OMET**, Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau La Garde, La Valette, le Pradet
Le Président du Conseil Portuaire de Toulon
M. le Maire du REVEST LES EAUX
M. le Maire de SIX FOURS
M. le Maire de LA CRAU

□ **ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :**

La Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de
l'Eygoutier
M. le Maire d'EVENOS
M. le Maire de LA FARLEDE
Le Directeur de la DIRECCTE
Le Directeur de l'ONEMA
Le Contrôleur général des armées, chargé des installations classées
La Présidente du Conseil Portuaire de St Elme
Le Président du Conseil Portuaire de La Madrague de Giens
La Présidente de l'AVSANE
Le Président du Groupement des usagers et industriels Utilisateurs du port de
commerce
Le Président de la fédération varoise des sociétés et associations d'activités
nautiques
Le Président de l'Agence Départementale du Tourisme

A - Introduction / accueil

Après avoir ouvert la séance et salué les participants, **M. Gilles VINCENT**, Président du comité de baie accueille le Secrétaire Général de la Préfecture, M. Pierre GAUDIN, qu'il remercie de sa présence.

M. VINCENT signale que c'est avec beaucoup de plaisir qu'il accueille le comité de baie à St MANDRIER SUR MER en tant que Maire et que cela représente une symbolique forte car l'idée d'un premier contrat avait été initiée dans ce même lieu en 1995, site proche de la mer dans un environnement préservé.

M. VINCENT rappelle l'importance de la concertation avec l'ensemble des acteurs de la vie de la rade qui est à la base de la construction du dossier de contrat de baie. Aujourd'hui, Il est nécessaire que s'opère une totale appropriation du contrat de baie par l'ensemble des 44 maîtres d'ouvrages pour la réalisation des actions, structurées selon 80 fiches cadres et 266 fiches au total.

M. VINCENT rappelle que Toulon Provence Méditerranée est la structure porteuse de la démarche qui met à disposition du contrat de baie une organisation, un secrétariat et des chargés de mission. Pour ce contrat de baie, nous avons ainsi réalisé des ateliers et des rencontres avec les maîtres d'ouvrages pour engager avec eux cette démarche volontaire.

Toutefois, la démarche n'est pas équilibrée s'il n'y a pas une prise en compte du temps nécessaire **pour l'appropriation** du contrat de baie par tous, c'est-à-dire les acteurs, maîtres d'ouvrages et partenaires du contrat de baie. Le contrat de baie n'appartient pas à Toulon Provence Méditerranée, mais à l'ensemble des acteurs rassemblés au sein du comité de baie. Il s'agit du gage de la réussite de la démarche.

Ainsi, **M. VINCENT** remercie tous les partenaires réunis au sein du comité de baie, le comité technique et financier et le conseil scientifique et particulièrement les associations pour leur implication depuis un an permettant d'aboutir au dossier définitif du contrat de baie.

M. VINCENT annonce que nous sommes au terme du processus d'élaboration du dossier définitif et qu'il faudra prendre la décision de le valider collégalement pour autoriser la transmission au Préfet.

M. VINCENT signale que le pointage des participants a été réalisé à l'accueil à partir des listes par collègues du nouvel arrêté préfectoral du 29 juin 2012 portant constitution du comité de baie de la rade de Toulon et signale les membres qui se sont excusés pour cette réunion du comité de baie.

M. GAUDIN, Secrétaire Général de la Préfecture, exprime le plaisir de pouvoir participer à la réunion de validation par le comité de baie du dossier et souligne l'importance de la concertation avec tous les acteurs de la rade et l'Etat. Après le comité, les services de l'Etat vont se saisir de ce dossier pour préparer le comité d'agrément du 24 juin.

B – Présentation de l'ordre du jour

Mme FOULEX présente l'ordre du jour :

- 1) le 2^{ème} contrat en chiffres
- 2) Les ambitions du contrat par enjeux (lignes directrices)
- 3) Intervention du CS (avis du CS et feuille de route de ses prochains travaux)
- 4) Intervention des partenaires : les objectifs particuliers par partenaire, l'articulation avec les autres démarches en cours ...
- 5) Discussion avec les membres du Comité de baie, recueil des ultimes remarques et validation du dossier
- 6) Présentation des prochaines échéances

C – Présentations

MM. QUEFFEULOU et ROBERT, chargés de mission contrat de baie présentent synthétiquement le dossier définitif du contrat de baie de la rade de Toulon par quelques chiffres clés et un rappel des principales ambitions par enjeu. (Voir PPT® ci-joint).

D – Intervention des partenaires

Conseil Scientifique : M. PHILIP, Président du Conseil scientifique, rappelle qu'il a accompagné les 6 réunions du comité de baie au cours de l'année et que le conseil scientifique a exprimé son avis à chacune des étapes de réalisation du dossier et que cela est rappelé dans différentes notes transmises au Service Environnement de TPM. **M. PHILIP** souhaite néanmoins rappeler quelques points :

- Il est important que l'Etat, l'Agence de l'Eau et les maîtres d'ouvrages se dotent de réseaux d'observations et de mesures, appropriés, pour suivre l'état des milieux et juger de l'efficacité des mesures engagées.
- Le tableau de bord de suivi environnemental a déjà été efficacement utilisé pour réaliser une évaluation prévisionnelle du contrat de baie n°2. Il devra être également mis en œuvre en tant qu'outil d'évaluation *a posteriori*, tout au long du contrat.
- L'opération CARTOCHIM a révélé aujourd'hui que les contaminations chimiques de la rade quels que soient les compartiments touchés (eau, sédiments et matière vivante) ne représentent plus un risque potentiel mais un risque avéré. Il faut rappeler que scientifiquement parlant, un risque peut s'apprécier comme le produit d'un dommage par sa probabilité d'occurrence.
- La restauration des milieux aquatiques notamment dans les bassins versants est un point essentiel pour le rétablissement des fonctionnalités écologiques.
- L'amélioration de la sécurité sanitaire de la baignade est un facteur essentiel du développement économique de la rade. Le contrat de baie n°1 a permis de mettre en place un système d'alerte et d'intervention efficace pour environ 2000€ par plage et par an.

M. PHILIP indique enfin qu'il a proposé au président du Comité de baie – qui en a accepté le principe - de renforcer l'équipe d'experts mobilisés au sein du Conseil Scientifique, commun aux 2 contrats de baie pour développer la capacité d'anticipation et d'évaluation des risques par le Conseil.

Services de l'Etat : Mme SELLIER-RICHEZ rappelle que le Comité Technique et Financier, composé de plusieurs services de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau, a pour tâche d'accompagner la structure porteuse pour piloter le contrat de baie. Plusieurs réunions ont été nécessaires, souvent en amont des comités de baie, pour sécuriser le document. Pour les services de l'Etat, **Mme SELLIER-RICHEZ** rappelle l'intérêt du contrat de baie pour viser l'excellence sur la question de la gestion environnementale des ports en recherchant la certification « Gestion Environnementale Portuaire ». Sur la problématique des inondations, il s'agit, compte tenu des évolutions récentes des compétences, de pouvoir réexaminer la question lors du bilan à mi parcours pour intégrer des actions éventuellement en phase II du contrat de baie.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse: **M. Pierre BARRET** souhaite remercier l'ensemble des acteurs qui ont rendu possible l'aboutissement de ce dossier. A la base, le diagnostic établi dans le cadre du SDAGE a défini le programme de Mesures (PDM). Le programme d'actions du contrat de baie se doit de l'intégrer. A ce titre, le dossier semble complet et le nouveau programme de l'agence de l'eau (Xème programme) sera là pour l'accompagner. Il s'agira donc de poursuivre ce partenariat technique et financier tout au long du contrat pour faire aboutir le programme d'actions.

M. VINCENT remercie l'ensemble des partenaires sans qui le contrat de baie n'aurait pu se faire.

E – Discussion avec le comité de baie

M. HUGUET, ville d'Ollioules, indique que la commune d'Ollioules valide le travail du contrat de baie et souhaite préciser 2 points :

- Les financements du contrat de baie doivent maintenant permettre le lancement des actions. Il est regrettable que le Conseil Général ne dispose pas d'une enveloppe spécifique pour le contrat de baie.
- A la marge, quelques détails doivent être modifiés sur les fiches d'Ollioules.

M. ECOCHARD, Président de la fédération MART, signale la très bonne écoute des chargés de mission et rappelle l'importance de l'action menée en partenariat avec la Marine Nationale (Opération Rade Propre) et regrette que la proposition de réaliser les visites de site d'actions ou travaux du contrat n'est pas été retenue.

M. ECOCHARD insiste sur l'importance de l'étude globale du bassin versant du Las qui est prioritaire. Il rappelle que le territoire de Toulon Hyères a été identifié comme TRI (Territoire à Risque important d'Inondation) et il regrette que la création d'un syndicat mixte sur la question des inondations n'ait pu aboutir

M. DURAND, Environnement Méditerranée, précise le manque de connaissances sur les eaux souterraines (situation karstique) et la nécessité de prendre en compte le traitement des eaux de ballast.

M. HUGUET souhaite des précisions sur le périmètre de TRI Toulon Hyères, notamment si la REPPE en fait partie.

M. GAUDIN confirme ce point pris en compte dans l'arrêté du 12 décembre 2012 et rappelle l'importance de ce dossier car il est nécessaire de mettre en place une stratégie de lutte contre les inondations. Même si cette thématique n'est pas intégrée directement au contrat de baie, c'est important de l'associer aux réflexions du comité de baie.

M. AUZET, ARS, propose de poursuivre la collaboration auprès du Conseil Scientifique notamment sur la thématique des rejets médicamenteux dans les eaux et les risques pour la population.

Mme CUESTA, Port Toulon Provence, confirme les objectifs de certification « Gestion Environnementale Portuaire » pour les ports de PTP mais s'interroge sur les possibilités de financement en amont de l'obtention de cette certification.

Mme SELLIER précise que la certification est nécessaire pour l'obtention des fonds FEDER

Mme EL MESAUDI signale que pour l'AERMC les subventions ne sont pas conditionnées à l'obtention préalable de la certification mais il faut annoncer l'intention de s'y engager.

M. VINCENT précise que pour chaque port une étude diagnostique est requise ce qui permet de déterminer les besoins et les priorités.

M. FONTICELLI, fédération de pêche et protection milieux aquatiques, attire l'attention sur la thématique de l'érosion des berges, liée à la question des inondations, car il n'y a aucune action dans le contrat de baie sur ce thème.

M. VINCENT rappelle le principe du contrat de baie qui est un acte volontaire de maîtres d'ouvrages. Même s'il s'agit d'un objectif, il ne pourra être atteint sans porteur de projet. Par contre, dans le cadre de l'observatoire, la question de l'érosion des berges doit être suivie pour identifier son importance.

M. CASTEUR, CCIV, souhaite préciser 2 points :

- Le port de St Mandrier va s'engager en premier sur la certification « Gestion Environnementale Portuaire » et servira d'exemple ensuite pour les autres.
- La question du pluvial des terre-pleins du port de commerce de Brégaillon était un projet intéressant pour le contrat de baie et il regrette que cette fiche, faute de financement, n'ait pu être maintenue.

M. ROBERT précise que cette opération importante était globalement une opération d'aménagement portuaire et n'a ainsi pas été retenue dans le programme d'action du contrat. Toutefois, les financeurs ont indiqué qu'il serait éventuellement possible d'obtenir du soutien au titre du développement économique du territoire.

M. PHILIP indique que le Conseil Scientifique va proposer en concertation avec le Parc National de Port Cros une méthodologie d'évaluation des pressions anthropiques sur des milieux à haute valeur écologique et fortement sollicités (tourisme, plaisance,...).

Mme DURAND, Environnement Méditerranée, rappelle également la nécessité de prendre en compte la question du réchauffement climatique dans les réflexions du conseil scientifique.

F – Validation du contrat de baie

M. VINCENT demande à l'ensemble des membres présents, sous réserve de prendre en compte les ultimes remarques qui ont été formulées lors de cette séance ou par écrit sur la fiche spéciale dans le dossier de séance :

- s'ils valident le dossier définitif de contrat de baie n°2 de la rade de Toulon et de son bassin versant [2013 – 2018],
- s'ils autorisent la structure porteuse, Toulon Provence Méditerranée à déposer le dossier au Préfet du Var pour engager le processus d'agrément.

Le comité de baie valide unanimement le dossier définitif (applaudissements)

G – Conclusions Président

M. VINCENT conclut la séance en rappelant le calendrier des prochaines échéances, jusqu'à la signature du contrat de baie :

- 22 mars : dépôt officiel du dossier au Préfet du Var
- 24 juin : comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée
- Fin septembre : signature du contrat de baie éventuellement à l'occasion de la Tall Ships Regatta.

M. VINCENT rappelle en parallèle, qu'il est indispensable que l'ensemble des maîtres d'ouvrages signataires du contrat de baie, délibèrent pour autoriser le maire / président à signer le contrat.

M. GAUDIN exprime sa satisfaction d'avoir pu participer à cette réunion et note que l'intervention des services de l'Etat a pu sécuriser le document. Ce schéma de collaboration doit se poursuivre pour le contrat de baie des îles d'or à venir. Ce paysage de contrat de baie doit permettre d'établir un levier de la promotion de la qualité des eaux.

M. VINCENT clôt la séance et remercie tous les participants.